

Société des Régates de Saint Trojan *J.O. Associations n°0051 du 19/12/2015*
29 rue Benjamin Delessert
17370 St Trojan les Bains

Saint-Trojan le 3 juin 2025

Cher Ami,

Cette année la Société des Régates de Saint-Trojan vous propose de participer le **11 août prochain, à partir de 16h15 (départ vers 17h00), à la Parade de vieux gréements et bateaux de travail de Saint-Trojan les Bains** qui se déroulera devant la Petite Plage, animée par Bilout.

Les dernières instructions seront détaillées dans la pochette qui sera remise aux participants. Vous trouverez ci-joint le programme de la journée du **11 août 2025** à Saint Trojan les Bains.

A la mi-journée, rendez-vous est donné pour un pique-nique tiré du sac dans la baie de Gatteau avant de rejoindre dans l'après-midi la Petite-Plage où sera donné le départ.

A l'issue du Rassemblement, vers **18h30**, les bateaux rejoindront le port de Saint-Trojan les Bains où seront remises les coupes dans les différentes catégories. Les voiliers rentreront dans le port de telle sorte que les plus gros s'amarrent au quai (attention, le radier de l'arrière du port est à 1,4m du fond). Un apéritif convivial suivra la remise des coupes.

Merci de retourner votre bulletin de participation avant le 21 juillet accompagné :
de la déclaration de participation,
du règlement de 15€/personne pour le repas des équipages,
de la photocopie de votre attestation d'assurance.

Nous comptons sur votre présence. Venez nombreux avec vos invités dans nos eaux.

Pour le bureau,



Richard BOCQUET

P.J. :

- Règlement, instructions et parcours de la Parade de Saint Trojan les Bains
- Fiche d'inscription, Déclaration à renseigner et à retourner à l'adresse ci-dessus en en-tête



REGLEMENT DE LA PARADE DE SAINT-TROJAN LES BAINS

lundi 11 août 2025

PM : 6h43 coef 94, BM : 13h26, PM : 18h57

La Grande Parade de Saint-Trojan les Bains est réservée exclusivement aux embarcations de tradition.
Les règles de la Parade de Saint Trojan les Bains sont celles habituellement applicables dans les manifestations nautiques de ce type. **La participation à la manifestation ne confère aucune priorité particulière à l'égard des autres navires se trouvant sur le plan d'eau.**

Chaque patron des bateaux participants navigue sous son unique responsabilité. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.

Les coupes seront remises en fonction de l'élégance, de l'entretien du bateau et de son authenticité. Le bureau de la Société des Régates de Saint Trojan tranche les éventuels litiges qui pourraient survenir. Il doit être saisi dans l'heure qui suit la fin de la Parade des réclamations. Il établit l'ordre de classement, tenant compte de l'élégance des bateaux, de leurs équipages, de leurs manœuvres.

Priorité donc à la **SÉCURITÉ**, à la **DÉTENTE** et à la **BONNE HUMEUR!**

Les concurrents se disputent SEPT trophées selon la catégorie du bateau :

1 - La coupe Président LANDREAU

Réservée aux bateaux de travail de plus de 8 mètres (longueur de la coque).

2 - La coupe Neptune et Charles GAURIVAUD

Réservée aux bateaux de travail de moins de 8 mètres.

3 - La coupe Président Ernest DEPOIX

Réservée aux lasses, yoles et canots gréés.

4 - La coupe de la Société des Régates de Saint-Trojan

Récompense une association ou une personne pour son activité en faveur du patrimoine naviguant et des traditions maritimes du coureau.

5 - La coupe commandant André LAFEUILLE

Réservée aux yachts.

6 - La coupe Klaes TIBELIUS

Réservée aux embarcations voiles-avirons.

7 - La coupe Jean-Claude CHOTARD

Restauration authentique d'une unité.

INSTRUCTIONS POUR LA GRANDE PARADE DE SAINT-TROJAN LES BAINS

lundi 11 août 2025

PM : 6h43 coef 94, BM : 13h26, PM : 18h57

1 - Rassemblement des bateaux à Gatseau vers 13h, échouage sur le sable.

Apéritif d'accueil et Pique-Nique tiré du sac

Distribution des pochettes d'instructions aux patrons et des cagnards à placer sur les haubans de bâbord.

2 – Quitter Gatseau avec le flot pour gagner la zone de Rassemblement devant la Petite-Plage de Saint-Trojan d'où, vers 17h00, aura lieu le début de la Parade pour toutes les catégories confondues..

3 – Procédure de démarrage :

° Ligne de départ entre le mât de pavillon planté sur la plage portant un grand pavillon national et une bouée mouillée plus au large.

° Signal préparatoire **5 minutes** avant le début : un coup de feu

° Signal de début de la parade : **un coup de feu et trompe de brume.**

4 – Parcours de la Parade:

° **Premier bord** : de la ligne de départ entre le pavillon national et la bouée vers la BALISE VERTE sur piquet noir du chenal du port de St Trojan (laisser à tribord)

° **Deuxième bord** : de la BALISE VERTE du chenal du port de St Trojan à la BALISE ROUGE sur piquet vert de Chevalier au large de la Petite Plage (laisser à tribord)

° **Troisième bord** : de la BALISE ROUGE de Chevalier vers la ligne de début qui marque la fin de la parade (laisser la bouée à tribord),

NB : Les bateaux n'effectueront qu'un tour sauf temps particulièrement favorable.

ATTENTION

6 - Fin impérative de la Parade à 18h30, même pour les concurrents n'ayant pas terminé le parcours, et rassemblement au port de Saint-Trojan.

7 - Entrée dans le port de Saint-Trojan à partir de 18h30 des grandes unités (plus de 8 mètres) en premier. Puis vers 19h les « moins de 8 m » se mettent à couple des précédents.

8 - Remise des coupes à 20h30 au port, puis service de l'apéritif et du repas des équipages à la nouvelle cabane « La Gaurivaudière ».

Fiche d'inscription

à la Parade de vieux gréements de Saint-Trojan les Bains

du lundi 11 août 2025

Le bateau :

Nom : ----- Type : ----- Gréement : -----

Longueur : ----- Tirant d'eau : ----- Largeur : -----

Architecte : ----- Chantier : -----

Année : ----- Port d'attache : -----

Pour permettre de commenter à partir de la Petite Plage le Rallye à l'attention du public, veuillez communiquer les caractéristiques de votre bateau, et plus spécialement son historique, en utilisant le verso de la présente et en quelques lignes, mentionnez les événements particuliers qui ont jalonné son histoire. Joignez 1 ou 2 photos du bateau si vous participez pour la première fois à notre Parade. Merci par avance.

L'équipage : Je certifie être assuré pour mon bateau et être en conformité

Nom : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Tel : ----- Fax : -----

E-mail : -----

Nombre de personnes participant au diner des équipages : ----- (15€ par personne)

Signature du propriétaire :

Le bateau arrivera-t-il la veille au port ?

Le bateau restera-t-il dans le port de Saint-Trojan le soir de la régata ?

A retourner à l'adresse ci-dessous, avec le chèque «repas des équipages»

[illegible]



Société des Régates de Saint-Trojan
29, rue Benjamin DELESSERT
17370 Saint-Trojan-Les-Bains - Tél 05.46.76.02.69
<http://www.srst17.org>

DECLARATION

Nom du bateau : _____

Nom du propriétaire / chef de bord : _____

Nombre d'équipiers (y compris chef de bord) : _____

Votre participation à la Grande Parade du **11 août 2025** vous engage à prendre connaissance et accepter ce qui suit :

- Ainsi que le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995, **le chef de bord est capitaine du navire, au sens du droit maritime, il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage.** Il s'assure que le bateau est en bon état et que tous les équipements réglementaires de sécurité (en fonction des pavillons territoriaux) sont bien présents à bord.
- En tant que propriétaire ou chef de bord, **le « patron » du bateau reste seul juge d'engager ou de retirer son embarcation de la manifestation ou bien de gagner un abri quelles que soient les raisons.** Toutefois, parce qu'il fait partie du rassemblement, il avertit l'organisateur de sa décision par tous les moyens à sa disposition.
- Il est rappelé aux participants les règles fondamentales de sécurité mais aussi l'obligation de porter assistance, dans la mesure de leurs moyens, à toute personne ou navire en danger.
- D'autre part, le propriétaire ou chef de bord du navire doit être en mesure **d'apporter la preuve de souscription d'une police d'assurance** comportant : dommages à autrui et responsabilité civile.

Nom de l'assurance :

Numéro de

contrat :

- Cet événement fera l'objet d'une couverture médiatique ; les participants s'exposent à être filmés et (ou) photographiés et renoncent à tout recours quant à l'utilisation des images.

Je reconnais avoir pris connaissance de ces différents points et m'engage à les respecter tout au long de la manifestation organisée à l'occasion de la Grande Parade du 4 août 2019 devant St Trojan les Bains.

Date :

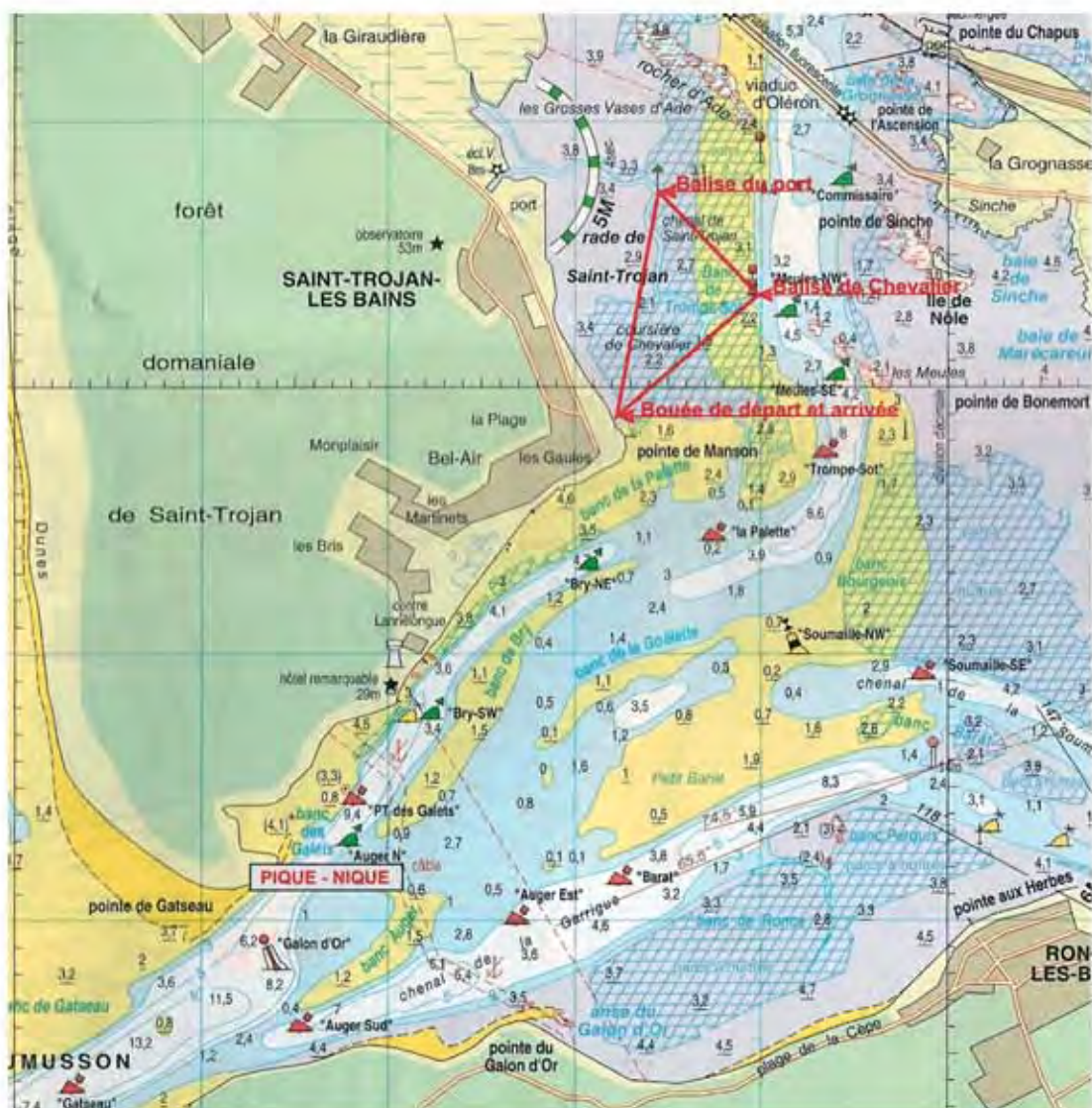
Signature :

Déclaration à retourner à la Société des Régates de St Trojan avant le 21/07/2025, accompagnée d'une copie de l'attestation d'assurance

par mail : **bgm062B@gmail.com**

ou voie postale: adresse de l'en-tête

PM : 6h43 coef 94, BM : 13h26, PM : 18h57



Instructions de départ complètes incluses dans la pochette remise aux présents à Gatseau, et avant la Grande Parade pour les autres



Société des Régates de Saint-Trojan - Association Loi 1901 - J.O. 32/2800-105-76 P du 27.07.92
29, rue Benjamin DELESSERT - 17370 Saint-Trojan-Les-Bains - Tél 05.46.76.02.69
<http://www.srst17.org>